

## Contestation état des lieux de sorties d'un meublé

## Par du hommet noelle, le 11/10/2018 à 12:14

bonjour,

je viens de recevoir en A.R l'état des lieux de sortie que je n'ai pas eu le jour même alors que j étais présente et la surprise elle me déduit la moitie des frais pour une porte coulissante qui n'as jamais bien fonctionné avec a l'appui un devis pour une nouvelle et non une facture et me fais payer une table intégralement pour un accroc et a savoir j'avais changé le pommeau et flexible de douche que je lui ai signalé a la sortie des lieux précisé sur l 'état des lieux et pour celui-ci elle ne m'as rien remboursé je lui avait envoyé la photo de la boite car je n'ai plus la facture.

donc, je voudrais savoir quitte a avoir payé la table ne suis-je pas censée la récupérée ? et pour la porte coulissante doit-elle me fournir la facture ? ou puis-je contester mais je n'ai as de photo de l'entrée dans le logement ? et pour le pommeau de douche n'est-elle pas censée me le rembourser ?

merci pour vos réponses, je n'ai pas encaissé le chèque j'attends votre réponse pour voir la démarche a suivre avec mon ancienne propriétaire. cordialement